

BULLETIN D'INFORMATION

à l'intention des gestionnaires de
la dette publique en Afrique

Secrétariat de CABRI,
Coin John Vorster & Nellmapius Drive,
Centurion, 0062, Afrique du Sud
Téléphone : +27 (0)12 492 0022
Email : info@cabri-sbo.org
www.cabri-sbo.org

f @cabri.sbo
t @CABRI_SBO
in CABRI – Collaborative Africa
Budget Reform Initiative

Gérer des coûts d'emprunt plus élevés

Cher lecteur et chère lectrice,

Bienvenue à la quatrième édition du bulletin d'information bimestriel de CABRI destiné aux gestionnaires de la dette publique en Afrique et à la communauté des finances publiques en général. À l'instar des éditions précédentes, cette édition, en date du 30 novembre 2021, abordera les développements notables à l'international qui pourraient avoir un impact sur les coûts d'emprunt en 2022 et les principales considérations en matière de politiques à inclure dans vos futures stratégies de relations et de communication avec les investisseurs/créanciers. Cette édition du bulletin d'information :

- traitera de la pression inflationniste dans les économies des pays développés ;
- fera part des messages clés du récent Dialogue de CABRI sur les Politiques portant sur la négociation de contrats justes et équilibrés avec les investisseurs/créanciers en Afrique ;
- examinera de plus près les activités de la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) ;
- analysera comment les pays pourraient améliorer leurs notations de crédit ; et,
- mettra les « Pleins feux » sur le Libéria

Une hausse plus élevée des prix des produits de base et d'autres hausses récentes des prix signifient-elles une inflation plus élevée dans les économies des pays développés, et, par conséquent, un coût d'emprunt plus élevé pour les pays africains ?

Des commentaires récents de M. Jim Caron, Gérant de portefeuille principal de l'équipe chargée des Titres mondiaux à revenu fixe de *Morgan Stanley Investment Management*, indiquent que pour les 18 prochains mois, nous (gérants de portefeuille) allons parler d'inflation - bien que les **dernières statistiques publiées** sur l'indice des prix à la consommation (IPC) aux États-Unis aient montré que le rythme des hausses de prix ralentit¹.

Toutefois, il existe des secteurs de l'économie américaine qui sont sensibles aux goulets d'étranglement de l'offre, à la suite de la récente réouverture de l'économie. Les entreprises ne sont plus disposées à absorber des prix plus élevés et répercutent désormais des coûts plus élevés sur le consommateur en augmentant les prix. Selon les projections, l'IPC des États-Unis pourrait dépasser 4 % au cours de la prochaine année avant de fléchir à environ 3 % à la fin de 2022 et 2023. D'après les données publiées par la succursale new-yorkaise de la Banque fédérale de réserve (FED ou banque centrale américaine), l'inflation devrait atteindre 5,2 %, avant de revenir autour de 4 %.

Ces deux projections sont à des niveaux records. Les risques d'inflation s'avèrent beaucoup plus importants que ceux que le marché financier attendait. Tout porte à croire que la FED commencera à resserrer sa politique monétaire beaucoup plus tôt. Les analystes s'attendent maintenant à au moins trois ajustements des taux d'intérêt directs d'ici à la fin de l'année 2023. Cette situation sera particulièrement pénible pour de nombreux détenteurs et émetteurs d'obligations actuels. Les pressions inflationnistes dans les économies des pays développés sont réelles et ne sont plus seulement de faibles probabilités.

Que signifie la hausse de l'inflation pour les économies émergentes et des pays en développement ? Pendant de nombreuses années, avant et pendant la pandémie de COVID-19, les pays africains ont pu émettre des obligations sur les marchés internationaux des capitaux d'emprunt à des conditions très favorables.

¹ FTfm: Fixed income | Financial Times. Recherche sur les titres à revenu fixe et obligations souveraines et couverture de l'actualité. <https://www.ft.com/ftfm-fixed-income>

Tableau 1 : Liste de quelques pays africains qui sollicitent les marchés internationaux en 2021.

Date d'émission	Émetteur	Quantité	Coupon	Rendement	Maturité
17 nov. 2021	Gabon	800 millions USD	7 %	7 %	24/11/2031
21 sept 2021	Nigéria	1 250 millions USD	6,125 %	6,125 %	28/09/2028
17 juin 2021	Kenya	1 000 millions USD	6,3 %	6,3 %	23/01/2034
29 mars 2021	Ghana	1 000 millions USD	8,625%	8,75 %	07/04/2034

En raison des pressions inflationnistes actuelles et du resserrement des taux directeurs par les banques centrales dans les économies des pays développés, tout tend à démontrer que l'environnement favorable à l'emprunt pour les pays africains dans l'espace international pourrait prendre fin. Du fait de taux directeurs plus élevés, les taux internationaux de référence (taux des bons du Trésor américain et taux *Mid-swap*) augmenteront, ce qui signifie que les taux d'intérêt sur les opérations d'emprunt étrangères, qui reposent sur ces taux de référence internationaux, pourraient bientôt augmenter.

On peut se demander : « Comment les gouvernements pourraient-ils encore réduire ou maintenir leur coût d'emprunt, malgré les menaces d'inflation internationales ? ». La réponse pourrait ne dépendre que de nous. Comme indiqué plus haut, les taux d'intérêt, au niveau international, voire national, sont généralement fixés à partir d'un taux de base ou de référence, tels que les taux des bons du Trésor américain ou le taux *Mid-swap* ou les taux de l'IPC local ; par exemple, pour déterminer un taux d'intérêt auquel les gouvernements empruntent, un taux de rendement réel (IPC + écart), des risques pays ou un écart de nouvelles émissions, etc., sont ajoutés au « taux de base » et pris en compte dans sa valorisation. Dans des circonstances normales, ces

écarts peuvent varier de 200 à 300 points de base, etc., mais dans la plupart des pays africains, ces écarts sont élevés et varient entre 500 et 1000 points de base. Peut-être qu'une bonne stratégie à considérer pour les gestionnaires de la dette publique en Afrique, est d'analyser ces écarts et de déterminer les causes sous-jacentes des écarts élevés dans nos pays. Comme on dit, toute inefficience ou perception d'incertitude, ou tout risque, a un prix.

La plupart des causes des écarts élevés sont des éléments, que nous (gestionnaires de la dette), pourrions nous-mêmes gérer, bien qu'ils s'avèrent parfois complexes. Il est toujours utile de disposer d'un bureau de la dette publique stable, prévisible, transparent et responsable. Par conséquent, mettre en place des bureaux de la dette solides, fiables et compétents, mettre en œuvre des stratégies et des politiques prudentes de gestion de la dette publique, développer des pratiques et des processus dans un cadre réglementaire respecté, introduire des contrôles internes rigoureux et instaurer la confiance grâce au partage en temps opportun d'informations fiables et exactes, sont des actions que les gestionnaires de la dette peuvent maîtriser et qui finiront par convaincre les investisseurs/créanciers d'acheter nos obligations à des prix équitables.



Événements virtuels de CABRI destinés aux gestionnaires de la dette publique en Afrique

Les 5 et 6 octobre, CABRI a organisé un Dialogue sur les Politiques portant sur la négociation de contrats justes et équilibrés avec les créanciers/investisseurs en Afrique.

Ce dialogue a réuni des participants de 26 pays africains ainsi que des experts juridiques, des banques d'investissement, des créanciers, des investisseurs, des représentants régionaux, des instituts de recherche et d'autres parties prenantes concernées. L'événement a offert aux gestionnaires de la dette africaine une plateforme leur donnant l'occasion de partager leurs expériences de négociation avec différents groupes de créanciers, en soulignant les pièges communs et en identifiant des mesures pratiques qui peuvent permettre aux gouvernements africains d'améliorer les résultats de négociations. Un accent particulier a été mis sur les prêteurs chinois et leur approche en matière de prêts et de restructuration de la dette publique en Afrique. Les quatre domaines d'intérêt étaient les suivants :

- l'amélioration de la transparence des négociations sur la dette souveraine ;
- le renforcement de la capacité de négociation du gouvernement grâce à une analyse financière rigoureuse ;
- la compréhension des concepts juridiques clés et la marge de manœuvre ; et,
- l'analyse des possibilités et des opportunités de restructuration de la dette souveraine.

Les 8 principaux points à retenir de ce Dialogue sur les Politiques sont mis en exergue ci-dessous.

Message clé 1 : La négociation efficace des contrats d'emprunt nécessite une variété de compétences techniques

Il est important que les gouvernements s'entourent de l'expertise juridique et financière nécessaire, tout en renforçant les capacités internes dans ces domaines.

Message clé 2 : Le processus de négociation devrait être guidé par un cadre institutionnel et juridique solide

Le processus de négociation, ainsi que les rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans le cycle de la dette, devraient être clairement définis (par exemple, ceux-ci devraient être clairement stipulés dans un manuel de procédures de gestion de la dette), bien compris, communiqués à tous et respectés.

Message clé 3 : La transparence et la communication mutuelle éclairent la prise de décision et renforcent la confiance entre les créanciers/investisseurs et les emprunteurs souverains

La fourniture de données complètes et exactes sur l'encours de la dette existant est primordiale pour prendre des décisions fondées en matière d'emprunts et de prêts. La transparence, cependant, couvre les deux aspects. Les banques

commerciales devraient donc divulguer tous les coûts ou honoraires encourus, afin de permettre aux gouvernements d'évaluer correctement l'ensemble des coûts de financement et de les comparer à d'autres options de financement.

Message clé 4 : Une analyse financière rigoureuse est un élément essentiel du processus de négociation de la dette

Les BGD devraient évaluer les principales conditions financières avant le début du processus de négociation, en se préparant à évaluer leur rentabilité et d'autres conditions.

Message clé 5 : Les conditions et dispositions juridiques ne sont pas immuables et doivent être soigneusement examinées et négociées

Toutes les dispositions d'un contrat d'emprunt, même celles fondées sur les pratiques courantes de marché, sont ouvertes à la négociation et ne devraient pas être automatiquement acceptées sous la forme présentée par le créancier sans un examen approprié.

Message clé 6 : La Chine n'est pas une entité homogène mais est composée de différentes institutions de prêt confrontées à des structures d'incitation différentes

Les prêts chinois sont fragmentés entre plusieurs institutions différentes et varient selon le type de prêt et le créancier impliqué. Aucune banque commerciale en Chine ne peut annuler un prêt sans obtenir l'approbation du Conseil des affaires d'État qui constitue la plus haute autorité administrative chinoise. Il est probable que les banquiers seront ouverts à un rééchelonnement des paiements ainsi qu'à la renonciation à certaines exigences contractuelles et à la prolongation de la période de prélèvement pour éviter un défaut sur le principal.

Message clé 7 : Comprenez votre pouvoir de négociation et les moyens de l'accroître

Le pouvoir de négociation ou de marchandage d'un emprunteur risque d'être affecté par sa notation de crédit ; ceux qui ont une notation plus élevée disposeront d'une marge de manœuvre plus importante pour dicter les conditions telles qu'elles sont présentées ou s'y opposer.

Message clé 8 : Les gouvernements ne doivent pas négliger les mesures de prévention des crises

Bien que les chocs et autres facteurs échappant au contrôle direct d'un gouvernement puissent l'obliger à restructurer ses obligations en matière de dette, il est également important que les gouvernements respectent les contrats légaux qu'ils ont acceptés et mettent en œuvre des mesures ex ante pour réduire le risque de surendettement et la nécessité d'une restructuration.

En conclusion, comme cela a été discuté, ce n'est que par le renforcement continu des capacités des BGD, par une meilleure préparation et par des négociations difficiles, que le coût sans cesse croissant de l'emprunt ne compromettra pas les résultats sociaux, l'optimisation des ressources et le caractère abordable de nos cadres budgétaires.

Pour en savoir plus sur les discussions qui ont eu lieu pendant le dialogue - vous pouvez consulter les produits de la conférence (rapport post-événement, enregistrements, présentations, études de cas, documents d'information et autres) **ici**.

Souligner les concepts juridiques clés dans les accords de prêt et les négociations

On dit souvent que les gestionnaires de la dette publique ne sont pas nécessairement des juristes et que les juristes ne sont pas nécessairement des experts financiers. L'un des principaux points à retenir du Dialogue sur les Politiques portant sur la négociation de contrats justes et équilibrés, comme indiqué ci-dessus, est que les gestionnaires de la dette publique ou le gouvernement recrutent des experts juridiques et financiers de renom, tout en renforçant les capacités en interne dans ces domaines.

La Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) soutient et assiste activement les pays africains sur les questions et les exigences juridiques. Vous trouverez ci-dessous un extrait sur le travail et les services de l'ALSF.

La Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) est une organisation internationale hébergée par la Banque africaine de développement (BAD). L'ALSF offre un ensemble de services de conseil, une aide au renforcement des capacités et une assistance technique à ses pays membres régionaux (PMR) pour les soutenir et renforcer leurs capacités dans le cadre de la négociation et de la structuration de transactions commerciales complexes. L'ALSF concentre son soutien dans les secteurs des industries extractives et des ressources naturelles, des infrastructures et des partenariats public-privé, de l'électricité et de la dette.

L'ALSF a été créée pour aider les gouvernements africains à éviter les pièges de l'accumulation excessive de dettes et la menace de litiges liés aux fonds voutours. La dette souveraine est donc au cœur des activités de l'ALSF. L'ALSF a pour mandat de soutenir les gouvernements dans leur quête de viabilité de la dette, ce qui leur donnera en fin de compte l'espace budgétaire nécessaire pour faire des choix cohérents sans avoir à supporter le fardeau des obligations oppressives du service de la dette.

L'asymétrie des prouesses de négociation en ce qui concerne les contrats liés à la dette et la mauvaise gestion de la dette publique ont été identifiées comme les principaux vecteurs des problèmes de dette sur le continent. Par conséquent, les services de l'ALSF aux PMR dans le secteur de la dette visent à faciliter des contrats justes et équilibrés avec les créanciers et à donner aux gouvernements les moyens de parvenir à une gestion efficace de la dette.

À cette fin, le soutien de l'ALSF aux PMR dans le secteur de la dette consiste à :

- dispenser une formation régionale et sur mesure au renforcement des capacités afin d'améliorer la connaissance et la compréhension des principales dispositions de la documentation sur la dette ;
- élaborer des stratégies globales de gestion de la dette ;
- mener des exercices de rapprochement des dettes ;
- élaborer des stratégies de restructuration de la dette et d'implication des créanciers ;
- restructurer la dette commerciale extérieure et intérieure ;
- soutenir l'engagement des créanciers et les négociations liées à l'allégement de la dette avec les créanciers commerciaux et les créanciers membres et non membres du Club de Paris ;
- prendre leur défense contre les réclamations intentées par des fonds voutours ;
- effectuer des évaluations des risques liés aux litiges avec les créanciers commerciaux ;
- élaborer des stratégies de règlement des litiges avec les créanciers commerciaux ;
- soutenir les négociations de restructuration dans le cadre d'accords de règlement des litiges ;
- conseiller sur les émissions d'euro-obligations et les accords de couverture connexes ; et,
- développer des approches comptables des passifs éventuels pour les garanties souveraines.

Grâce au soutien consultatif de l'ALSF, les PMR bénéficient d'un processus d'apprentissage pratique qui renforce leurs capacités et favorise la préservation des connaissances, contribuant ainsi à leur maîtrise d'une gestion plus durable de la dette.

Parmi les exemples spécifiques d'interventions de la Facilité, figurent : le soutien apporté au gouvernement de la Guinée-Bissau en vue de négocier une importante remise de dette privée, ce qui a réduit ses obligations envers le créancier concerné de 50 millions USD à 5 millions USD ; l'aide au gouvernement gambien à restructurer sa dette commerciale avec les créanciers, à mener une analyse de viabilité de la dette (AVD) et à élaborer une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) ; l'assistance apportée au gouvernement somalien dans ses négociations avec le Club de Paris, qui ont abouti à un allègement de sa dette d'un montant de 1,4 milliard USD et ont rapproché la Somalie du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés) ; et, l'appui au gouvernement soudanais à atteindre avec succès le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE. Cette étape historique a permis au gouvernement soudanais d'obtenir un allègement provisoire de la dette envers les créanciers du Club de Paris, en consolidant une dette équivalente à près de 23,5 milliards USD, en annulant un montant total de 14,1 milliards USD de dette et en rééchelonnant environ 9,4 milliards USD.

En outre, l'ALSF a développé et diffusé des outils de connaissances pour donner aux gouvernements africains des moyens supplémentaires de comprendre et de gérer efficacement leur dette, notamment :

- Un manuel axé sur le continent intitulé « *Understanding Sovereign Debt: Options and Opportunities for Africa* » (Comprendre la dette souveraine : options et opportunités pour l'Afrique), afin de guider les gestionnaires de la dette publique et les autres parties prenantes impliquées dans la gestion des finances publiques des pays africains ; et,
- L'Académie de l'ALSF, un programme de renforcement des capacités et de certification à trois niveaux pour les fonctionnaires des gouvernements et les juristes africains, qui propose plusieurs cours, notamment sur la dette souveraine.

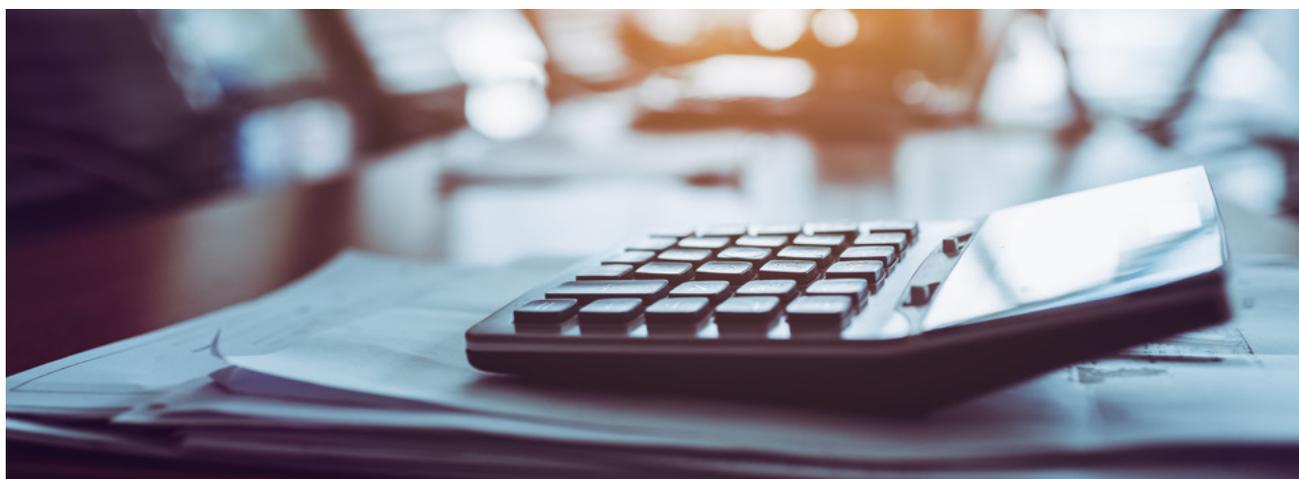
La mission et le mandat de l'ALSF sont soutenus par des donateurs, notamment la BAD, le *Foreign Commonwealth and Development Office* (ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement) du Royaume Uni et la Fondation Bill et Melinda Gates. L'ALSF tire également parti de ses relations avec des partenaires du développement clés, notamment l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), le Fonds monétaire international (FMI), l'*International Senior Lawyers Project*, l'Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique orientale et australe (MEFMI), l'*Overseas Development Institute* (ODI), le *Sovereign Debt Forum*, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'Institut ouest-africain de gestion financière et économique (WAIFEM) et le mécanisme de gestion de la dette (DMF) de la Banque mondiale.

L'une des principales raisons de la création de l'ALSF était d'uniformiser les règles du jeu entre les gouvernements africains et leurs homologues investisseurs internationaux. La solution pour éliminer l'asymétrie de l'expertise de négociation entre ces deux parties est de s'assurer que les gouvernements africains comprennent les documents relatifs à la dette avant de les signer ou de les approuver, sont conscients de tous les risques associés et savent où ils disposent d'une marge de manœuvre pour négocier.

Grâce à la fourniture de services consultatifs, au renforcement des capacités et à la production et à la diffusion de produits de connaissances couvrant le secteur de la dette publique, l'ALSF joue un rôle central, en veillant à ce que les gouvernements soient habilités à prendre des décisions judicieuses en matière de dette.

Pour toute information complémentaire sur l'ALSF, n'hésitez pas à contacter M^{me} Eve Ehoura – e.ehoura@afdb.org ; M^{me} Nicole Kearse – n.kearse@afdb.org ou M^{me} Toyin Ojo – o.ojo@afdb.org

Veillez également noter le document de référence sur les concepts juridiques clés, préparé par l'ALSF dans le cadre des documents de travail produits pour le **Dialogue sur les Politiques portant sur la négociation de contrats justes et équilibrés** ci-dessus.



Notations de crédit et questions clés à envisager pour améliorer la note de crédit des pays en Afrique

Notation de l'action en Afrique

Les notations de crédit des pays africains ont été négativement affectées et se situent en moyenne à des niveaux historiquement bas, principalement en raison des effets liés à la pandémie de COVID-19 sur des réserves suffisantes, les aspects fondamentaux budgétaires et la croissance - sur les 30 pays ayant été déclassés au cours de l'année écoulée, 17 sont africains.

Selon une évaluation semestrielle 2021 de l'évolution de la notation souveraine des marchés émergents de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) par *Standard and Poors (S&P Global Ratings)*, les petites économies moins diversifiées ont été les plus durement touchées pendant la pandémie, en particulier celles qui ont de grands secteurs du tourisme. Les résultats macroéconomiques des plus grands producteurs de pétrole, à savoir l'Angola et le Nigéria, ont été beaucoup plus faibles que les paniers d'exportation nationaux plus importants et plus diversifiés. Malgré leurs défis budgétaires considérables, le Ghana et en particulier l'Égypte, semblent avoir résisté au pire de l'impact de la pandémie sur la croissance.

La pandémie a également eu un impact plus lourd sur les États souverains dont la flexibilité monétaire est limitée. Les pays développés ont été en mesure de fournir un soutien de relance suffisant à leur économie, grâce à la crédibilité des banques centrales. Alors que les pays en développement comptaient principalement sur les emprunts en devises et les entrées de capitaux des non-résidents sur les marchés locaux de la dette pour financer les déficits entre le recouvrement des impôts et les dépenses. Cette situation a exercé une pression supplémentaire sur les expositions aux devises, ce qui a accru la vulnérabilité des pays aux chocs extérieurs et de bilan.

Cependant, la plupart des perspectives de notation, selon S&P Global Ratings, restent stables, car de nombreux pays en développement ont bénéficié d'entrées de capitaux, de conditions de financement favorables et d'une accélération de la reprise économique mondiale, en particulier dans le secteur des produits de base. En même temps, les facteurs de risque suivants ont été soulignés pour les pays en développement : les réponses de la FED à des anticipations d'inflation plus élevées, l'incertitude entourant la pandémie de COVID-19, les défis budgétaires, et dans une moindre mesure, les défis liés à la balance des paiements ou aux réserves, les questions sociales et politiques, la croissance économique, les niveaux d'endettement élevés et la restructuration de la dette publique.

En raison de notations de crédit à leur plus bas niveau dans les pays en développement et de la perte du statut « de qualité de valeur d'investissement » pour certains pays, une étude a été menée par les 3 principales agences de notation, à savoir

Moody's, S&P et Fitch sur 14 pays (la Bulgarie, la Colombie, la Corée du Sud, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irlande, le Kazakhstan, le Panama, les Philippines, la Roumanie, la Slovénie, la Thaïlande et l'Uruguay) pour examiner le temps qu'il leur faudrait pour retrouver leur statut « de qualité de valeur d'investissement ». Selon l'étude, il faudrait en moyenne 7 ans, la période la plus courte étant de 1 an pour la Corée du Sud et la période la plus longue étant de 19 ans pour l'Indonésie.

Les facteurs mis en exergue pour la perte « de qualité de valeur d'investissement » étaient la faible croissance économique, l'instabilité monétaire et financière, la restructuration défavorable de la dette, les faiblesses budgétaires, l'incertitude politique et des politiques, la lenteur des réformes structurelles et les vulnérabilités macroéconomiques.

Cet article soulignait l'importance des notations de crédit pour la gestion de la dette publique en Afrique et notait qu'elle devrait toujours faire partie de l'agenda national ou y figurer comme une priorité. La gestion de la communication avec les agences de notation est et devrait être incluse dans les stratégies annuelles de communication et de relations avec les investisseurs/créanciers qui sont préparées par les BGD. Ces derniers jouent un rôle clé dans la gestion des agences de notation, pour coordonner et faciliter les interactions de notation de crédit dans leur pays.

Toute action positive de notation de crédit aura un impact immédiat sur les coûts d'emprunt et se traduira par des conditions plus favorables pour les gouvernements. À l'avenir, les relations avec les agences de notation et les investisseurs/créanciers pourraient nécessiter d'adopter une approche différente, plus complète et holistique.

Afin d'aider les gestionnaires de la dette publique en Afrique, à stabiliser et à améliorer leurs notes de crédit, ou même les pays qui envisagent encore une notation de crédit, les lignes directrices suivantes pourraient être utiles pour développer leur propre programme annuel de relations et de communication avec les investisseurs et les agences de notation de crédit :

- Sensibiliser et obtenir l'adhésion des décideurs et des responsables des politiques à l'importance de la gestion et du dialogue avec les agences de notation dans le cadre de l'agenda (programme) national ;
- Intégrer les politiques monétaires et budgétaires dans leur stratégie ;
- Inclure des solutions de financement fortement axées et engagées envers les priorités environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans le cadre de leur plan de développement durable ;

- Redéfinir les stratégies annuelles de relations et de communication avec les investisseurs, en ciblant non seulement les investisseurs ou les créanciers actuels, mais aussi les investisseurs/créanciers potentiels ;
- Mener des recherches complètes sur le comportement des investisseurs et la dynamique de l'offre et de la demande avant de financer les besoins d'emprunt annuels ;
- Interagir plus régulièrement avec les investisseurs/créanciers, en utilisant des options virtuelles, pour partager les expériences, les défis et les orientations stratégiques des pays ainsi que les décisions que ces derniers prennent ;
- La gestion des relations avec les investisseurs est toutefois un processus à double sens, dans lequel les investisseurs/créanciers doivent divulguer tous les frais et honoraires encourus ;
- Les pays devraient entreprendre leurs propres analyses et recherches sur les raisons de l'abaissement de leur note et/ou des actions de notation récentes ;
- Tout programme ou toute stratégie de communication avec les investisseurs devrait inclure les principales agences de notation ;
- Tout partage d'informations doit être ponctuel, fiable et exact ;
- Même en période de crise, d'incertitudes et de vulnérabilités – les BGD devraient fournir des mises à jour régulières sur les orientations de politiques actuelles et les priorités de dépenses – et répondre à toutes les préoccupations des investisseurs/créanciers ; et,
- Les investisseurs/créanciers et les agences de notation de crédit doivent comprendre qu'ils sont considérés comme une contrepartie de valeur dans les plans de développement durable des gouvernements.

Les gestionnaires de la dette publique en Afrique doivent repenser les stratégies et les pratiques actuelles de gestion des relations avec les investisseurs/créanciers/agences de notation et les faire participer aux opérations quotidiennes normales de leur bureau de la dette publique respectif.

Le dialogue sur la gestion des relations avec les agences de notation/investisseurs/créanciers se poursuivra et sera inclus dans le plan de travail et nos engagements pour 2022.

Pleins feux sur les pays : Renforcer le bureau de gestion de la dette du gouvernement du Libéria

Le gouvernement libérien (GL) est fermement résolu à mettre en œuvre des réformes structurelles, à la suite d'une longue période de stagnation économique. L'une de ces réformes comprend la création d'un bureau de la gestion de la dette publique qui soit fort et habilité à gérer la dette publique du Libéria de manière rentable et durable. Bien que le niveau d'endettement du Libéria soit toujours considéré comme viable, sa capacité d'emprunt ne suffit pas pour soutenir une croissance durable et la pression sur les coûts d'emprunt élevés, à court et à moyen termes, ne cesse d'augmenter.

Le service de gestion de la dette (SGD) remplit actuellement principalement des fonctions de *back-office* (enregistrement de la dette et versements au titre du service de la dette), tandis que les autres fonctions essentielles qui sont disséminées parmi plusieurs services au sein du ministère des Finances et de la Planification du développement et de la Banque centrale du Libéria reposent sur des procédures essentiellement informelles/non documentées. Le GL cherche ainsi à renforcer son cadre institutionnel en matière de gestion de la dette publique, en adoptant des politiques prudentes pour la gestion de sa dette publique et en mettant en œuvre des pratiques et processus sûrs.

À ce jour, les principaux résultats incluent :

1. L'élaboration d'un **Manuel de procédures de gestion de la dette publique complet publié en ligne et qui sera mis à jour régulièrement.**
2. L'élaboration d'une **Stratégie de gestion de la dette à moyen terme, 2021-2023**, qui sera mise à jour en 2022.
3. L'élaboration d'une stratégie de réforme de la gestion de la dette et de plans d'action.

Voici les cinq domaines prioritaires de cette stratégie de réforme :

1. **Renforcement du cadre juridique de gestion de la dette publique.** Malgré l'amendement de la loi sur la GFP en 2019 pour y inclure les *objectifs en matière d'emprunt*, d'importantes lacunes persistent, qui doivent être comblées par d'autres amendements à la loi sur la GFP et à la réglementation.
2. **Restructuration fonctionnelle du service de gestion de la dette pour assurer une répartition claire des**

tâches. La restructuration proposée se concentrera sur les fonctionnalités et sera divisée selon les responsabilités de *front-office*, *middle-office* et *back-office*, afin d'améliorer le déroulement des opérations, la séparation des tâches, ainsi que la coordination et le partage d'informations entre les parties prenantes.

3. Renforcement des pratiques de gestion au sein du service pour améliorer l'efficacité et l'efficacité du personnel.

4. Transition du système de comptabilisation et de gestion de la dette du Secrétariat du Commonwealth (CS-DRMS) vers le nouveau système de comptabilisation et de gestion de la dette du Commonwealth appelé « Meridian » en vue d'améliorer la comptabilisation (l'enregistrement), l'analyse et le reporting de la dette du secteur public.

5. Meilleure coordination de la gestion de la dette dans le cadre de la politique budgétaire et monétaire

À ce jour, le Libéria a bénéficié de l'appui de divers partenaires du développement pour renforcer ses compétences en gestion de la dette publique. Le SGD

est résolu à s'assurer que le soutien reçu soit pleinement intégré aux politiques et stratégies, en accédant aux options d'emprunt et aux conditions les plus favorables. Désormais, le Libéria cherchera à obtenir de manière proactive l'appui des partenaires extérieurs pertinents et donnera la priorité à l'apprentissage et à l'adoption des bonnes pratiques d'autres bureaux de gestion de la dette de la région. En effet, plusieurs pays de la région ont réalisé d'importants progrès dans la mise en place de BGD solides et compétents, dont on peut tirer de précieux enseignements.

Pour obtenir de plus amples informations sur les dernières avancées du SGD libérien, veuillez contacter M. Frederick B. Krah à : fkrah@mfdp.gov.lr.

Afin de faciliter un processus performant de coopération et de coordination entre les gestionnaires de la dette publique en Afrique, les lecteurs et les lectrices de ce bulletin sur la dette sont vivement encouragés à proposer des sujets à inclure dans la prochaine édition du 28 février 2022 et à faire part de leurs remarques par courrier électronique : Johan.Krynauw@cabri-sbo.org.

Références

EMEA Emerging Markets Sovereign Rating Trends Midyear 2021 | S&P Global Ratings. *Sovereign Risk Pulse, Strategy and Risks Management*, Division de la gestion des actifs et des passifs, Trésorerie nationale sud-africaine, 2021. <https://www.spglobal.com/ratings/en/research/articles/210629-emea-emerging-markets-sovereign-rating-trends-midyear-2021-12019990>

RMB Weekly International DCM Update (4 novembre 2021)

FTfm: Fixed Income | Financial Times. Recherche sur les titres à revenu fixe et obligations souveraines et couverture de l'actualité. <https://www.ft.com/ftfm-fixed-income>